L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73, — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 1er AVRIL 1869. — 42e année—Vol. XLII.

DUFOUR & LIMET, [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS. JEUDI MATIN, 1er AVRIL.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Hash & Hodgson, à 11 heures du matin, à la presse Baymacoski, 166 balles de coton et un lot de peaux sèches.—A 11 heures et demi, à la presse à coton de la Levée, 119 balles de coton.—Une heure, à la presse Virginia, 15 balles de coton, et à 1 heure P. M. à la Presse Pelican, 26 balles de coton, et à 1 1/2 heure à la Presse Orléans, 15 balles.

Par O. Volette, à 11 heures, au No 42 rue Tchoupitoulas—Deux caisses de savon de toilette.

Par Montgomery Bro. & Co, aux écuries de F. Linner, rue Gravier à 10½ heures, de beaux chevaux de selle et de harnais, par paire et seuls, beaux mulets d'habitation et de ville, jolis buggies couverts et découverts, harnais, selle, &c. Et à leur salle d'encan, rue de Camp à 11 heures,—Un assortiment général de meubles, tapis, tableaux, gravures, batterie de cuisine, etc.

Par J. Béjan Jr, aux écuries du Dr Elliott, côte Gravier et Baronne—des chevaux appareillés, de trait et de monture.

Par S. Guimault, à l'extrémité de la rue de l'Esplanade, en face du Pont du Bayou—la vacherie de Louis Abadie.

Par Dr. E. Morphy, au No 67 de la rue des Magasins—Haricots rouges.

Par Vincent & Co, au No 18 de la rue de Chartres—Marchandises sèches de saison, de modes et de fantaisie.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 38 de la rue de Chartres—Habillements de printemps et d'été, chapeaux et lingerie.

Par Jos. N. Robert, au No 44 de la rue Vieille Levée—Quincaillerie, coutellerie, marchandises sèches, &c.

☞ Achetez vos conserves et chocolats chez M. Ernest Turpin, 32 Vieille-Levée.

ESSAYEZ LES CIGARES DE GEORGE ALCES, 85 ....Rue des Remparts.........185

Bon placement! Bon placement! — Vente pour cause de départ. — Nous appelons l'attention des acheteurs sur la vente que fait aujourd'hui M. E. F. Meunier, encanteur, à 4 heures P. M., d'un magnifique Salon de Barbe, très bien achalandé, situé au No 52, rue Peters ou Vieille Levée, en face du Marché du Port.

273 balles de coton et un lot de peaux sèches.—MM. Nash & Hodgson, encanteurs, vendront les articles ci dessus mentionnés, dans les diverses presses, commençant aujourd'hui, à 11 heures du matin, à la presse Baymacoski, 3me district—Voyez l'annonce.

Habits, chapeaux et linge fait, à l'encan.—Aujourd'hui, jeudi, 1er avril, MM. Hoffman, Marks & Co, vendront dans leur salle d'encan de la rue de Chartres, No 38, 900 lots d'habits de printemps et d'été, 350 douzaines de chapeaux et 300 lots de linge fait, le tout du plus haut confectionné et sans aucune réserve, pour clore une consignation. Les marchands d'habits feront bien d'assister à cette vente qui leur offrira certainement de grandes chances de bon marché.

DOUBLE CONFLIT.

L'affaire de l'auditeur Wickliffe nous présente, en ce moment, le spectacle d'un double conflit d'autorité : un conflit entre deux fonctionnaires d'Etat, tous deux élus par le peuple et indépendants l'un de l'autre, et un conflit entre des fonctionnaires de l'ordre judiciaire.

Entre M. Warmoth, gouverneur radical, et M. Wickliffe, auditeur radical, l'un carpet bagger, l'autre renégat du cru, nous ne pouvons avoir de préférence. Quels que soient les motifs qui ont pu pousser M. Warmoth à dénoncer au grand juri les illégalités commises par l'auditeur, nous ne pouvons le blâmer d'avoir fait son devoir en cette circonstance. Mais avait-il le pouvoir d'aller au-delà et est-il justifiable d'avoir nommé un successeur à M. Wickliffe et d'avoir installé ce successeur par la force, en employant une police métropolitaine qui, nous l'avons démontré, n'a aucun caractère légal ? C'est là un point qui ne nous paraît pas douteux, après avoir lu les arguments présentés pour et contre.

L'accusation portée contre l'auditeur ne rend pas l'emploi vacant, et il ressort de la Constitution de 1868 que cet emploi ne peut être considéré comme vacant qu'après la mise en accusation et la condamnation du titulaire. Le gouverneur n'a le pouvoir ni de révoquer ni de suspendre un fonctionnaire nommé par le peuple en vertu de la Constitution ; il a donc commis un acte tout à fait arbitraire en faisant expulser M. Wickliffe de son bureau. Quant à la commission donnée à M. Delassize, elle n'a pas plus de valeur que n'en a un chiffon de papier quelconque.

Sans doute, il est regrettable de voir un fonctionnaire accusé de prévarication rester en possession de son emploi, mais cela vaut encore mieux que de voir le gouverneur exercer des pouvoirs dictatoriaux suivant son caprice ou sa fantaisie.

S'il y a une lacune déplorable dans la législation à cet égard, il y en a une autre bien plus fâcheuse en ce qui concerne la juridiction des différentes Cours.

Nous nous sommes élevés bien souvent contre l'absence de toute délimitation dans la juridiction des différentes Cours de district de la paroisse, et nous avons, dans l'affaire Wickliffe, un nouvel exemple des résultats pitoyables que peut amener le droit de juridiction concurrente de plusieurs Cours dans la même affaire. Il ne devrait jamais être permis aux parties, pas plus en matière civile qu'en matière criminelle, de choisir la Cour devant laquelle une affaire doit être portée. Une pareille faculté donne lieu à de nombreux abus. Il y a neuf chambres au tribunal civil de première instance de Paris, mais les parties n'ont aucun contrôle sur la distribution des affaires à l'une ou à l'autre de ces chambres ; cette distribution a lieu suivant des règles fixes et rationnelles.

Ces neuf chambres, forment, d'ailleurs, un seul et même tribunal, et il ne peut y avoir, en aucun cas, conflit de juridiction. A la Nouvelle Orléans, nous avons sept Cours de même degré, mais, sauf en ce qui concerne les affaires criminelles attribuées à la première Chambre et les affaires de succession attribuées à la seconde, les attributions de ces Cours ne sont nullement définies, si bien qu'une même affaire portée devant deux Cours différentes et deux décisions parfaitement contraires rendues dans la même cas. C'est un outrage au bon sens.

Dans l'affaire qui nous occupe, l'auditeur Wickliffe a obtenu du juge Collens une injonction interdisant à M. Delassize, l'auditeur de la façon Warmoth, de s'immiscer dans les fonctions d'auditeur. Il semblerait qu'une pareille décision ne pouvait être réformée ou contredite que par une décision finale du même juge ou par une sentence de la Cour supérieure. Or, que voyons-nous ? M. Delassize, sans s'inquiéter de l'injonction, obtient, de son côté, du juge Lénamont une injonction du même genre contre son adversaire. S'il n'y a pas de loi qui interdise une procédure conduisant à mettre la justice en conflit avec elle-même, il ne manque pas de principes qui la condamnent. Du moment où une cour est saisie d'un procès, de quelque nature qu'il soit, il n'appartient pas à une cour du même degré de l'en dessaisir. La seconde cour doit, par respect pour la décision de la première, se déclarer incompétente ou renvoyer la cause devant la cour qui en est déjà saisie. Autrement, cette seconde cour s'expose à commettre, à l'égard de la première, ce qu'on appelle un mépris de cour, en rendant une décision qui fait obstacle à l'exécution d'une décision antérieure de la justice.

Dans l'espèce qui nous occupe, nous avons vu le juge Lénamont ordonner l'arrestation du juge de paix Sadler et de ses constables pour mépris de Cour parce qu'ils avaient exécuté la mission que la loi leur impose. Mais qu'eût dit le juge Lénamont si, à son tour, le juge Collens eût ordonné son arrestation pour un motif parfaitement analogue ? Il n'en avait pas le droit, répondra-t-on peut-être, parce que les deux Cours sont du même degré. Soit, mais alors le juge Collens pouvait faire arrêter M. Delassize et tous ceux qui le soutenaient, et les officiers chargés des arrêts de la justice se seraient trouvés aux prises. Que pourrait faire le shérif s'il était chargé d'exécuter deux décisions contraires émanant de Cours de même degré ? S'abstenir ou exécuter uniquement la décision qui a pour elle la priorité.

Il y a là, assurément, un grand vice dans la législation, mais, en attendant qu'il y soit porté remède, il conviendrait que, par respect pour la justice dont ils sont les interprètes, par déférence pour leurs collègues, et dans l'intérêt de leur propre dignité, les juges de nos cours de District évitassent ces regrettables conflits d'autorité judiciaire. Cela leur est facile s'ils le veulent.

Le public prend assez peu d'intérêt au sort de M. Wickliffe ou à celui de M. Delassize ; ils forment tous deux créés et M. Warmoth avec eux qu'on en rirait volontiers. Mais ce n'est pas leur cause que nous plaidons, c'est celle de la justice, la seule sauvegarde qui nous reste pour la défense de nos droits si gravement compromis par la législation récente de l'assemblée. Si notre organisation judiciaire pèche par quelques côtés, que les juges s'attachent à en pallier les défauts et qu'ils évitent soigneusement d'amoindrir le respect qui doit être dû aux arrêts de la justice.

Paiement des obligations municipales pour les chemins de fer.—Le Bureau de Sûr, agent fiscal de la ville, annonce qu'elle paiera à partir du premier mai, tous les coupons échus à cette date, des obligations municipales endossées par les chemins de fer de Jackson et des Opelousas.

Jambons curés au sucre.—La maison Cobb, Dolhonde & Co, 37, rue Natchez, annonce qu'elle a à vendre plusieurs centaines de jambons curés au sucre, des meilleures marques. Voir l'annonce.

Nouvelles du Mexique.

ANARCHIE EFFROYABLE.

Nous avons renoncé depuis quelque temps à parler du Mexique, cet Etat malade du Nouveau-Monde. Depuis le départ des Français et la fin de l'empire cette soi-disant république est retombée plus que jamais dans son état chronique de déchirements et de combats sanglants, et il eût été fastidieux pour nos lecteurs de retrouver toujours dans nos colonnes le même tableau d'une situation qui ne changeait que pour empirer. Cependant, aujourd'hui, nous nous départirons de notre règle pour donner quelques extraits de journaux mexicains qui nous sont parvenus hier.

Dans le *Periodico Oficial* de Monterey, du 20 mars, nous trouvons quelques détails sur la lutte qui se poursuit dans les Etats frontières de Tamaulipas et de Nouveau-Leon entre les factions rivales. C'est toujours la même querelle, dont la possession des gouvernements d'Etat est le prétexte et pillage le véritable motif. Le journal que nous venons de nommer cite un cas d'emprunt forcé qui n'a rien de bien nouveau comme procédé ; il contient plusieurs proclamations signées des noms connus de Garza, mais qui offrent peu d'intérêt. Mais dans une feuille de Mexico, en date du 22 février, *El Ecuptinador*, nous trouvons un exposé de la situation générale qui, provenant d'un journal publié dans la capitale même, ne laisse pas que d'avoir une certaine importance, car c'est un aveu formel de l'impuissance où se trouve le peuple mexicain de se gouverner lui-même. Voici quelques passages de cet article :

LES MAUX PUBLICS.

Personne ne les méconnaît. Libéraux et conservateurs, impériaux et républicains, centralistes et fédéralistes, ministériels et opposants les divulguent, s'en plaignent, et réclament un remède dans les conversations, dans les correspondances, dans les journaux. C'est un fait aussi positif qu'il est funeste. Les Mexicains souffrent. Qui en doute ? Ils souffrent plus que jamais. Tous le reconnaissent, parce qu'en effet jamais nous n'avons vu dans la nation le commerce plus mort, une agriculture plus dépouillée et plus réduite dans ses ressources, un fisc plus vorace et plus despotique dans le recouvrement d'impôts plus énormes et plus intolérables, un manque de sécurité plus complet sur les routes et dans les villages ; une caste plus éhontée et plus rapace, et un manque de confiance plus absolu dans les affaires.

Mais pourquoi souffrons-nous ainsi ? C'est là qu'est le point sur lequel on diffère. Cela vient, disent les uns, de la dernière guerre. Quelle naïveté ! Comme si jamais nous n'avions eu de guerre au Mexique et comme si nous ne savions pas qu'une fois les jours de siège, de combats et de changements passés, toutes les classes retournent à leurs occupations habituelles. Cela vient, disent les autres, de ce que le gouvernement suit une politique inconstitutionnelle. Quelle erreur ! Comme si le commerce européen avait diminué parce qu'on n'observe pas un article de la Constitution ! Mais, n'est-il pas certain que jamais la Constitution n'a été observée et cependant les commerçants et les habitants n'en ont pas moins vendu leurs denrées ou leurs produits.

D'autres, et ce sont les favoris du gouvernement, attribuent ces maux à la Constitution même. Elle tient, disent-ils, le gouvernement enchaîné. Avec la souveraineté des Etats, le Président ne peut exercer son autorité dans ces territoires inviolables sans s'exposer à un conflit avec ces petits souverains ; ses lois sont obéies ou elles ne le sont pas. Les populations des Etats supportent le fardeau de deux gouvernements à la fois, de deux fiscs qui, tour à tour ou en même temps, épuisent leurs ressources. Le Congrès est un obstacle pour l'administration et la conciliation parce qu'il interdit d'occuper les meilleurs emplois à des juges, à des magistrats, à des professeurs, à des militaires sous prétexte qu'ils sont impérialistes ou, comme disent quelques pauvres esprits, des traîtres.

L'écrivain expose ensuite, suivant lui, les causes du mal, qui sont multiples, et fait une critique amère de toutes les mesures arbitraires prises par le gouvernement. De ses observations il résulte qu'il n'existe aucune sécurité ni pour les personnes ni pour les propriétés.

Il n'y a donc plus lieu de s'étonner des soulèvements continuels qui affligent le pays et qui le mettent à la merci des bandes de tous les partisans.

Dans une autre partie du même journal nous trouvons quatre lettres interceptées de D. Felix Zuloaga qui se dit successeur de Santa-Anna, pour diriger de Cuba les projets de révolution au Mexique. Deux de ces lettres sont adressées à Quiroga dont le nom est assez connu.

CHRONIQUE LOCALE.

Affaire Wells.—*Quatrième Cour de District—Juge Théard.*—L'ex gouverneur Wells ayant demandé à cette cour un mandamus contre l'auditeur d'Etat, qui avait refusé d'émettre un warrant de $8,800 pour payer son salaire jusqu'à l'avènement de M. Warmoth, M. Wells prétendant avoir été jusques-là le gouverneur légal de l'Etat de la Louisiane, le juge Théard a débouté l'ex-gouverneur Wells par les raisons que voici :

"Cette cour est établie sous la constitution de 1868, et cette constitution elle-même dépend directement des actes de reconstruction du Congrès. Si ces actes sont inconstitutionnels, il suit logiquement que la constitution de 1868 est nulle et que cette cour qui est sa créature n'a pas d'existence légale.

S'il en est ainsi, si la théorie de l'avocat du demandeur est correcte, comment cette cour pourrait-elle juger cette affaire ? La constitutionnalité des lois de reconstruction ne peut, en conséquence, être examinée par cette cour. C'est, dans les Etats reconstruits, une question qui appartient en propre aux cours nationales qui seules peuvent en décider.

Quant au droit du général Sheridan de révoquer le gouverneur Wells à l'époque où il le fit, il est inutile de le mettre en question, attendu que les actes du général Sheridan furent subséquemment approuvés et sanctionnés par le Congrès ; c'est un acte commis par un gouvernement de facto, alors sous le contrôle d'un commandant militaire. Ce gouvernement a été renversé et un autre établi à sa place, mais les actes du premier sont des faits accomplis ; ils ont expiré avec ce gouvernement ; ils sont morts et ne peuvent être évoqués sous le gouvernement actuel avec lequel ils n'ont ni connexion, ni affinité, ni parenté. Qu'ils reposent en paix !

Le mandamus est refusé.

Affaire de l'auditeur.—L'affaire de mépris de Cour contre Wickliffe et d'autres, a été appelée hier devant la 5me Cour de District. W. H. Hunt pour le plaignant et T. J. Semmes et le col. Field pour les défendeurs. M. Semmes a soutenu que cette Cour n'avait pas de juridiction, la 7me Cour de District ayant été saisie la première des procédures en injonction contre le plaignant. Il a demandé en conséquence que l'injonction prise à la 5me Cour soit levée.

M. Hunt réplique qu'il s'agit d'une question de mépris de cour et non d'injonction.

Le juge Lénamont a fait observer que l'injonction de la Septième Cour de District avait été obéie, et que les ordres de sa cour doivent l'être également. Les deux cours, il est vrai, ont juridiction concurrente et égale, et si un conflit, apparent ou réel, est résulté du fait, la faute en est à la Législature qui fixa la juridiction des cours. Cependant, bien qu'il ne voulût pas décider d'une simple question de légalité, il ne voit pas qu'il fût sans droit pour décider, dans le cours d'une procédure, de la légalité de l'action d'une cour de juridiction concurrente.

Quant au juge Sadler et ses constables, ils sont excusables par raison d'ignorance, mais M. Wickliffe est clairement coupable de mépris de cour, et pour ce, il passera 48 heures à la prison de paroisse.

M. Wickliffe a été subséquemment relaxé sur un writ d'*habeas corpus* obtenu du juge Collins, hier soir.

Le Chemin de fer des Opelousas.—M. Charles Morgan, le grand propriétaire de steamers, et propriétaire aussi d'une partie considérable du capital social du chemin de fer des Opelousas, partie de capital pour laquelle il avait intenté une action avant la tentative malheureuse de Tucker et d'autres pour forcer la compagnie de se mettre en banqueroute, a obtenu un ordre du juge Durell pour la vente du chemin, s'il n'est pas fait droit à sa réclamation qui s'élève à $316,810. Les bons de M. Morgan sont des bons de première hypothèque de la Compagnie.

La ville et les warrants métropolitains.—Le comité de finance du Conseil des Assistants-Aldermen n'a pas l'intention de faire aucun rapport sur la question d'accepter les warrants délivrés pour la police métropolitaine. L'opinion de l'avocat de ville, de M. Roselius et d'autres avocats étant que la loi en vertu de laquelle on espère que la ville prendra les warrants, est inconstitutionnelle.

Première Cour de District.—Un appel a été accordé dans l'affaire de George Muston, convaincu d'avoir vendu pour son compte du vin appartenant à l'Hôtel St Charles où il était employé.

Le rule pour un *habeas corpus* dans l'affaire du gén. W. Markand, arrêté pour le meurtre allégué du Dr. Simons, à Holly Springs, Miss., a été rendu absolu et l'accusé a été mis en liberté.

Première Cour de District.—Cette Cour hier s'est occupée de l'affaire de J. C. Gregor, accusé du meurtre de John Collins, sur la Levée, devant le bateau Governor Allen, sur lequel les deux hommes étaient employés. Le meurtre a été le résultat d'une querelle, Gregor, le contremaître, attribuant son renvoi du bateau aux mauvais offices de Collins, le second.

L'affaire a été soumise hier soir aux jurés qui, à 10 heures, ne s'étaient pas encore accordés sur un verdict.

Plainte contre un entrepreneur.—Le Dr W. Parry, officier de santé du Deuxième District, a fait 14 affidavits contre M John Biétry, entrepreneur de nettoyage de rues dans le Deuxième District, l'accusant de les avoir laissées autant de fois, sans y faire ramasser les ordures, plus longtemps que la loi ne le permet.

Anniversaire de Pompiers.—Le département des pompes, à Jefferson, a célébré hier son premier anniversaire d'une manière brillante. La procession se composait de quatre compagnies dont tous les membres étaient présents. Le public a vu cette démonstration avec beaucoup de satisfaction, attendu qu'elle était une preuve vivante du progrès de notre voisine.

Mordu par un chien.—Un gros chien qui avait mordu à la tête un petit garçon de 4 ans qui s'amusait sur la place Lafayette, a été tué hier par la police. Le Dr Nichols, dans la crainte de conséquences graves avait donné le conseil de tuer ce chien, dont la morsure paraissait être très venimeuse.

Un nez coupé pour un mot impertinent.—Hier matin, vers 9 heures, M. F. G. Gasquet rencontrant, rue du Canal, entre les rues des Magasins et Camp, M. S. A. Hobson, lui demanda s'il était vrai qu'il eut dit qu'il le souffleterait dans le cas où il lui présenterait un compte à payer pour des marchandises vendues. M. Hobson ayant répondu affirmativement, M. Gasquet replique : alors c'est moi qui vous corrigerai, et la bataille s'engageant, M. Hobson reçut un coup de couteau qui lui a, dit on, coupé le nez presque en deux. La police a séparé les combattants, mais il n'y a pas eu d'arrestation, le blessé n'ayant pas voulu poursuivre cette affaire devant les cours.

Cour du recorder Gastinel.—L'affaire de M. *Felix* Fléchier, accusé d'avoir donné un coup de poignard à Valery Dannoy, avec intention de le tuer, a été renvoyée devant la première cour de district. M. Fléchier a donné caution.

Un étranger, vieux et dilapidé, est arrivé parce qu'il n'avait rien à faire, a répondu qu'il y vient de pays qu'on lui donnait les petits enfants avec lesquels il passait une partie de son temps, a été envoyé par le recorder à l'asile des fous, où il trouvera tout à la fois du pain et toute espèce de bons et de mauvais plaisants.

Un jeune nègre, de St Louis, pour avoir troublé la paix publique, a été condamné à une amende de $2 50, avec l'alternative d'un jour de prison. Il a choisi la prison.

Ecrouée.—Mary Francis (c) a été renvoyée en prison par le recorder Gastinel, sur la prévention d'avoir dans sa chambre, rue Dumaine, entre Chartres et Levée, des bijoux réclamés par C. Fletcher et Salvadore Lanusse comme leur appartenant.

Vol.—Pendant que Mme Cordero était à l'Opéra, dimanche soir, on a pris chez elle des bijoux valant $660. L'officier Doocey, nanti d'un mandat, a retrouvé la plus grande partie de ces bijoux en la possession de Camille Wilson Victor (c) et de Chas. Stryder. Les accusés ont avoué le fait et auront à en répondre devant le recorder Gastinel.

Vol.—On a volé hier matin pour $100 d'habits dans la cabine de l'ingénieur et du cuisinier du navire anglais *Saida*, devant la rue Josephine.

TEMPERATURE.—31 mars 1869.

Thermomètre de C. Duhamel, Opticien, No 111 rue du Canal.

6 heures	A. M.	65 degrés
12 "	"	74
3 "	P. M.	79
6 "	"	76

Théâtre de l'Opéra.—Nous pensons qu'il y aura salle comble à l'Opéra ce soir, à l'occasion du bénéfice de mademoiselle Marie Hasselman, première chanteuse légère de grand opéra, et de la première représentation de *Romeo et Juliette*, grand opéra de Gounod, l'auteur de *Faust*. La jeune bénéficiaire chantera le rôle de Juliette et M. Engel celui de Romeo. Les autres rôles sont confiés à MM Peront, Van Huffen, Albert Jalton, Nardin et à mademoiselle Chauveau et à Mme Boudro.

La foire de St Vincent.—La foire au profit de l'asile des orphelins de St Vincent est ouverte dans les bâtisses Baffer, depuis lundi dernier, et nous ne saurions trop recommander aux personnes charitables de contribuer à la bonne œuvre entreprise par les dames organisatrices de cette foire. L'asile St Vincent, établi pour les petits enfants, n'a reçu aucun subside et dépend entièrement de la charité publique, et les bonnes sœurs qui le dirigent, malgré toute leur économie, sont à bout de ressources.

On trouvera à cette foire des tables garnies de consommations excellentes, comme nous pouvons l'attester, ayant reçu un lunch très appétissant, pour lequel nous adressons nos remerciements à mesdames Dr. Scott, Thos. Semmes, B Blanc et D. Morgan.

Mme Gasquet, qui présida aussi à l'une des tables a eu la gracieuseté de nous adresser hier soir un échantillon des succulentes pâtisseries, des vins et de la limonade exquise qu'elle offre aux consommateurs. Nous la prions d'agréer nos bien sincères remerciements.

On trouvera, sur notre seconde page, le programme détaillé du bazar et de la foire avec les noms des dames qui donnent leur concours à cette œuvre véritablement digne d'exciter toutes les sympathies.

Foire dans la salle des Odd-Fellows.—Cette foire dont le produit est destiné à l'Eglise que fait construire le Rév. P. Moynihan, a été ouverte sous les plus heureux auspices et promet de donner les résultats les plus satisfaisants. Chaque table porte le nom d'un journal. *L'Abeille* est la patronne de celle où préside Mme Quirk. Nous remercions bien sincèrement cette dame, et de l'honneur qu'elle nous a fait en donnant à sa table le nom de ce journal, et de la gracieuse attention qu'elle a eue de nous envoyer hier soir un échantillon du punch délicieux qui s'y vend. Nous souhaitons, autant par amour-propre que pour la bonne œuvre à laquelle elle donne son concours, que les recettes de sa table ne le cèdent à celles d'aucune autre.

Aux exposants.—Nous sommes priés d'annoncer aux exposants que les surintendants des divers départements seront sur les lieux chaque jour, du 1er avril jusqu'au jour de l'ouverture de la foire, pour assigner un espace à chacun des postulants à l'exposition des Fair Grounds.

Arrangements de printemps du chemin de fer de Pontchartrain.—A partir d'aujourd'hui, 1er avril, les trains de la compagnie deux extrémités de la ligne.

complet des heures pour le départ des chars des printemps. On trouvera plus loin un tableau de Pontchartrain commenceront leur service de

Parfumerie.—Nous appelons l'attention des marchands de la ville et de la campagne sur l'annonce de M. N. Bouvier, qui vient d'acheter le magasin de parfumerie à l'enseigne de la "Corbeille de fleurs", rue Ste Anne No 43. On trouvera toujours dans ce magasin un assortiment varié de tous les articles de parfumerie aux plus bas prix.

☞ On verra, par un avis inséré dans une autre colonne, que les docteurs Choppin, Beard, Brickell et Bruns se sont associés pour l'exercice général de leur profession et qu'ils ont ouvert une infirmerie rue du Canal, 142. La réputation de ces messieurs est si bien établie que nous jugeons inutile de faire plus que de leur offrir nos congratulations et nos souhaits sincères.

Vélocipède.—Une grande exhibition de vélocipèdes sera faite ce soir, à 10 heures et demie, à la salle des Odd Fellows, pour le bénéfice de la nouvelle église du père Moynihan, par les coureurs de l'école vélocipédiste de la rue du Canal, 166.

New-Foundland Bitters.—Cet amer, dont M. Jules Tardos, rue Bienville, près Chartres, a l'agence, est un des plus agréables que nous connaissions. Il est préparé par MM. Edmund Dexter & Sons, de Cincinnati, qui se portent garants de sa pureté et lui attribuent de bienfaisantes propriétés toniques. Ce bitter, assurément, exerce une action salutaire sur le foie, et n'a pas de pareil, comme cordial tonifiant, pour les dames, les enfants et les convalescents. Nous appelons l'attention sur l'annonce que l'on trouvera dans une autre partie de nos colonnes.

Mobilier à vendre.—On désire vendre à l'amiable immédiatement le contenu de deux maisons meublées. Voir l'annonce.

☞ Voyageurs de gaz, d'eau et de vapeur, à Thos Casey le pied, au No. 12 rue des Magasins. S'adresser par lettres, boîte 461, pour les [illegible]

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

CONGRES.

Sumner opposé à tout ajournement

Anthony veut qu'on laisse la Georgie tranquille.

Le Bill sur la tenure des places.

Adoption du Rapport du Comité de Conférence.

Bill de Réhabilitation présenté par Butler.

A. H. Stephens mourant.

Or attendu d'Europe.

Nouvelles de Washington.

Washington, 31 — Sénat — Dans la discussion de l'ajournement proposé, Sumner a dit qu'on faisait mal de s'occuper d'ajournement tant que les affaires de la Géorgie ne seraient pas terminées dans toutes leurs branches. Howe a répondu que le Congrès avait eu tout le temps nécessaire, mais qu'il aurait fallu ajouter à tout cela le sens commun.

Anthony est arrivé à cette conclusion qu'il faut laisser la Georgie tranquille, et quant à la Virginie, au Texas et au Mississippi, il ne pense pas qu'il soit nécessaire de rien faire cette session. Ces Etats ne paraissent pas vouloir rentrer et il ne pense pas que le Congrès puisse obvier à cela.

Sumner suppose qu'alors Anthony veut abandonner ces Etats.

Tout autant que je veux abandonner le Massachusetts, le Rhode Island et les autres Etats, répond Anthony.

Warren ne veut pas s'en retourner chez lui avant que les affaires des Etats exclus soient réglées.

Robinson veut faire quelque chose pour les loyaux du Sud avant de retourner chez lui.

Le rapport de la conférence sur le rappel de la loi relative à la tenure des places, est adopté. Séance exécutive et ajournement.

Chambre.—Whittemore présente une résolution ajournant l'élection au Texas. Référé au comité de reconstruction.

Le comité des voies et moyens est chargé d'examiner la question de savoir si le temps est venu de faire revivre et collecter la taxe directe dans les Etats naguère en rébellion.

Le rapport de la conférence sur la question de la tenure des places est adopté et va au président.

Le comité des élections rapporte une résolution qui admet à siéger Sheldon, du 2d District de la Louisiane. Burr a présenté un rapport de minorité.

Butler a présenté un bill réhabilitant les gens loyaux. Répondant à une question relative à cela, Butler a répliqué qu'il s'appliquait à tout le monde, à tout individu loyal. Envoyé à l'impression et référé au comité de reconstruction.

Le bill relatif au Mississippi est longuement discuté. Farnsworth, Schenck et Dawes en demandant la remise. La Chambre s'ajourne.

Une dépêche particulière de Macon annonce que A. H. Stephens est sur son lit de mort.

Nombre de nominations ont été faites aujourd'hui. Jas. T. Speed a été nommé maître de poste à Louisville, et W. Keating maître de poste à Shreveport, Le.

Pas de confirmation de nominations pour le Sud aujourd'hui. Le bill sur la tenure des places, tel qu'il a passé, empêche le mot de suspension dans le sens de révocation et requiert de remplir les vacances dans les trente jours après la réunion du Congrès.

L'avocat général décide que Geo. A. Holsey, comme manufacturier et comme commerçant, est inéligible à la place d'enregistreur du Trésor, sous la loi qui crée le département de la Trésorerie.

Washington, 31 — Une dépêche du Territoire Indien, par Camp Hays, dit que les trains de provisions envoyés à Custer ont rencontré des troupes qui depuis une semaine manquaient de la chair de mulet. Custer a surpris deux bandes de Cheyennes et a capturé plusieurs chefs par une branche de la Rivière Rouge. La guerre dans cette section est terminée.

Nouvelles Diverses.

Hudson, 31—Le vent a pressé la glace sur certains points. Plusieurs embarcations ont été endommagées et d'autres sont en danger.

Marchés européens.

Liverpool, 31, au soir—Coton sans changement ; Mid. 12 3/8 ; Mid. Orleans 12 5/8. Vendu 12,000 balles.

Marchés américains.

New-York, 31, au soir—Coton moins actif et un peu en baisse. Mid. 29. Vendu 1200 balles. Farine de 5 à 10 c en baisse.

New-York, 31, au soir—Bons du Sud, fermes à la clôture. Actions en hausse et incertaines. Sterling 107 3/4 ; à vue 108 1/4 ; Prêts sur demande à 7 0/0.

On attend de un à six millions d'or d'Europe. 5-20, 118; 10-40, 105 1/2.

Memphis, 31—Coton ferme et sans changement. Reçu 883 balles. Exporté 966 balles.

Mobile, 31—Coton inactif et en baisse. Bas Mid. 27 1/4 à 27 1/2. Vendu 900 balles, y compris 400 balles après la clôture hier. Reçu 371 balles. Pas d'exportation.

Savannah, 31—Coton calme et fixe. Mid. 28 à 28 1/4. Vendu 500 balles. Reçu 1327 balles.

Cincinnati, 31—Farine et grains sans changement et calmes. Whiskey 90. Porc 31. Bacon 13. Graisse 18. Sucre 14 à 16. Mélasse 60 à 65.

St-Louis, 31—Farine 4 00. Avoine 57. Whiskey 89. Sucre 13 1/2 à 15 1/2. Mélasse 75 à 80. Bon 31. Bacon 12 1/2. Graisse sans changement.

Chicago, 31—Farine 5 00. Maïs 54. Sucre 14 à 16. Mélasse 1 00. Porc 30. Graisse 18. Jambons 16.

Louisville, 31—Vendu 272 b. de tabac, à 4 50 et 22 00. Porc 31. Graisse 18 1/2. Farine 5 50. Maïs 65. Foin 20. Sucre et mélasse sans changement.

Nouvelles des rivières.

Vicksburg, 31—Descendant, le Richmond, à 8 P. M.

St-Louis, 31—Le fleuve monte lentement.

Louisville, 31—La rivière monte avec 19 pieds, 4 pouces d'eau dans le canal.

Memphis, 31 — Temps clair et agréable. Le fleuve monte. Allant en haut, l'Indiana, City of Alton et Alice Dean.

Caire, 31 — Allant en haut, l'Alaska et le Silver Spray. Allant en bas, le Robison, Olive Branch et le Kellogg, avec des barges. Les eaux ont monté de 7 pieds. Temps clair et chaud.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 31, au soir—Passé, allant en haut, le steamer Teutonia, du Havre ; le steamer Olinda, de Liverpool ; le navire Avalanche, en 50 jours de Liverpool. Parti, le steamer Austria.

(*Dépêches d'hier soir.*)

Poughkeepsie, N. Y., 31—Le chemin de fer est inondé. Une machine et dix wagons sont tombés dans la rivière. Personne n'a été du mal. Tous les trains sont en retard.

Madrid, 31—La constitution a été amendée. Le roi règne toute sa vie et la couronne passe à son fils, dont la majorité est fixée à 18 ans.

Washington, 31 — Chambre — Nombre de bills ont été présentés. Le bill du Mississippi a été repris.

Rien de nouveau dans les comités d'élection ou de reconstruction.

Sénat.—La résolution de la Chambre de s'ajourner le 5 avril est mise en discussion. On dit que les membres du comité de conférence se sont mis d'accord ; mais le caractère de l'arrangement est inconnu.

Havane, 30—L'agent consulaire américain, amené enchaîné de Gibara, a été mis en liberté. Le *secry* est fermé.

New-York, 31, midi—Actions fermes. Argent facile à 7. Or 131 1/8. Coton faible. Mid. 29.

New-York, 31—Les démocrates ont emporté l'élection locale de Sing Sing par une majorité de 250 ; gain 139.

Mort de Louis XVII.

Il circule ici, écrit-on de Cholet au *Mémorial des Deux Sèvres*, depuis quelques jours une nouvelle qui met beaucoup de personnes en émoi. Il ne s'agit de rien moins que de la mort du véritable Louis XVII. Vous savez qu'on n'a jamais pu dire exactement ce qu'était devenu ce malheureux prince, mort, suivant les uns, par suite des mauvais traitements du cordonnier Simon ; ayant péri, suivant les autres, dans un naufrage qui avait englouti le navire qui l'avait recueilli.

Bien des imposteurs ont cherché à profiter de cette mystérieuse disparition et tenté de se faire passer pour l'infortuné fils de Louis XVI, mais ceux-là avaient un but intéressé, en jouant ce rôle, tandis que dans le fait qui occupe en ce moment notre population, il n'y a nulle part trace d'intérêt, et aurait pas le plus léger charlatanisme.

Voici, du reste, ce qu'on raconte à ce sujet : Il y a bien des années, un homme arriva, par une nuit sombre, à Bellefontaine, couvent de frères trappistes situé à deux lieues de Cholet. Il était accompagné d'une personne qui remit au supérieur une cassette avec la recommandation expresse de ne l'ouvrir qu'après la mort de son compagnon qui désirait terminer ses jours dans cet asile de paix. A cette époque seulement on devrait connaître son nom et les détails de son existence. Or, ce religieux dont la physionomie offrait le type frappant des Bourbons, vient de mourir, il y a deux jours, et il se trouve qui bon nombre de gens qui affirment que les papiers trouvés dans la cassette ont établi d'une façon authentique que le religieux qui vient de succomber est bien Louis XVII.

Ce que je puis vous affirmer, c'est que le corps a été embaumé, que les obsèques n'auront lieu qu'à la fin de la semaine, et que plusieurs évêques et une foule de personnages de nom déjà rendus à Bellefontaine pour voir le trappiste, qui est exposé à tous les yeux et auquel on attribue une si illustre origine.

Que de Louis XVII sont déjà morts ! Il en est de même du dernier survivant de la Méduse.

A qui le tour !

—L'homme, ou tout au moins, ce tout sur un pied, pourquoi un vélocipède [illegible] ne serait-il pas une autre mode ?

La réponse [illegible] à cette question vient d'être faite, dit le *Constitutionnel*.

Hier, dans l'avenue des Champs-Elysées, on [illegible]

L'auteur de ces lignes était un médecin qui se visitant [illegible] à la Croix, où ils avaient été chercher la santé, [illegible]

Eau Magnolia.—Cette eau est supérieure à la meilleure eau de Cologne importée d'Allemagne et cette qualité [illegible]

20 mars 1 3 ay—v. c.

Cartes de visite.—S. Anderson a transporté son atelier du No 61, rue du Camp, au No 162, Canal. Travail [illegible]

Profils Parlementaires.

M. Emile Ollivier—*Député de la Seine.*

Quelque chose de gauche, d'austère, de scolastique ; l'air d'un maître d'école endimanché qui a fait ses études au séminaire ; on comprend qu'il enseigne l'alphabet, mais on devine qu'il sait du latin.—Ses redingotes noires, ses pantalons noirs, ses gilets noirs, ses cols-cravates surtout, sentent le régent de petite ville ; sur la scène c'est un joueur de contre-basse ; il doit être un joueur dans un orchestre. Cependant le type n'est pas complet : M. Emile Ollivier est propre.

Le trait caractéristique, le point curieux de son visage est la contiguïté des yeux ; ils travaillent évidemment à percer l'isthme du nez pour se rejoindre. Cette singularité imprime-t-elle à sa physionomie une certaine profondeur fouineuse, comme qui dirait d'un blaireau à l'affût, ou, mieux encore, d'un bénédictin dont le flair monastique s'attache à dépister quelque vieille archive ; mais la bouche déroute cette première impression. La lèvre supérieure, très proéminente, arrive sur l'autre presqu'en bec de lièvre et communique à toute la partie basse de la figure une sorte de niaiserie mélancolique.

Il n'y a rien à tirer de là, et mieux vaut juger sur les actes. M. Emile Ollivier a risqué un jour une ligne qui est devenue immédiatement célèbre : "Si l'histoire me garde une page," ; hé bien, si l'histoire lui garde une page, l'histoire pourra y inscrire, à la date du 19 janvier 1867, les trois mots suivants : *Cogit Emile-Talent, courage, outil.*

Il a les principaux dons de l'orateur, une voix tout ensemble forte et charmante, puissante et modulée, avec de gracieuses rondeurs italiennes ; une parole colorée et chaude, sans éclats mélodramatiques, une façon vibrante de détacher la phrase et de lancer le mot qui en double la portée, et qui fait valoir le moindre détail ; il a, par dessus tout une méthode d'exposition non seulement claire mais pittoresque et passionnée, qui anime, vivifie, rend sensible aux yeux tout ce qu'il touche. Le geste seul laisse à désirer, c'est toute une mimique démonstrative où reparaît le professeur.

Le courage, cette première vertu de l'homme, est peut-être chez M. Emile Ollivier supérieur encore au talent. D'abord, il possède au plus haut degré ce qu'on peut appeler le courage de tribune. Aucune interruption ne l'arrête, aucune menace ne l'effraie ; il père chacun de ses mots les plus violents, et ne les adoucit jamais ; l'assemblée entière peut s'ameuter contre lui et réclamer le retrait ou l'explication d'une expression irritante, il ne la retire ni ne l'explique : il la répète, on crie : il redouble, on se fâche ; il recommence, il prétend avoir le dernier, même contre toute la Chambre.—Il est le seul qui ait fait hésiter M. Granier de Cassagnac. Le bruit qui courut l'année dernière est parfaitement exact. Redoutant à tort ou à raison quelque voie de fait, il marchait avec un revolver dans sa poche, prêt à brûler la cervelle de l'imprudent qui l'eût touché du doigt.—Et il l'eût fait, ne fût-ce que par amour-propre de l'avoir dit !

L'amour-propre ! la vanité ! Ah ! c'est là sa plaie saignante, ou plutôt sa maladie mortelle ; il en mourra ; non,—il en est mort. Ses amis disent de lui qu'il a le génie de l'isolement. Cela signifie, en français ordinaire, qu'il a le moi le plus démesuré qui soit jamais échu à un homme. Moi seul, et c'est assez !—Il n'y a que lui qui comprend, il n'y a que lui qui trouve, il n'y a que lui qui voit le fort et le faible des choses, et sous toutes les formes, à ses partisans les plus dévoués (s'il en a encore), comme à ses adversaires les plus hostiles, ce docteur répète incessamment : "Vous n'y entendez rien !" Comme c'est là son vrai vice, et son mal incurable, ses qualités même lui viennent de là. Cette volonté, cette ténacité poussée jusqu'à la bravade, qu'est-ce donc, sinon l'obstination souvent puérile de l'amour-propre qui ne cède jamais ? Au reste, ceux qui douteraient encore de ce moi colossal, n'ont qu'à ouvrir son livre pour être complètement édifiés. Il n'y était dans toute sa gloire.

Et pourtant, au-dessus de ce moi gigantesque et farouche, au-dessus de sentiment prodigieux qu'il a de sa valeur et de son rôle, au-dessus de cette espèce d'étoile vers laquelle il marche béatement les yeux noyés et la bouche ouverte, il y a encore en lui quelque chose de supérieur, qui domine tout son personnage, qui dessèchera plus merveilleusement qualité, qui détruira toutes les nobles semences déposées dans son esprit et dans son âme, qui neutralise même sa vanité.

C'est cette disposition malencontreuse qui fait qu'un homme doué le talent, de courage et même d'esprit, commet de continuelles impairs, marche d'erreurs en maladresses, de maladresses en méprises, et de méprises en fautes, jusqu'à la consommation des siècles, perd ses amis, se crible en popularité ; se diminue lui-même chaque jour sans le vouloir, compromet et gâte naïvement toutes ses chances, tombe de son haut comme Icare aux ailes de cire, après de grands efforts, après des dépenses énormes d'éloquence et d'énergie, à être quoi ? Un politique déclassé, solitaire, auquel il semble ne plus rester qu'à se faire moine ; une espèce d'ambitieux déçu à qui on ne fait plus même honneur de son incomparable honnêteté.

Cette solitude doit lui plaire, elle aurait sa grandeur, la grandeur de l'abandon immérité, et elle paraîtrait aussi volontaire qu'elle l'est, mais le monde qui le recherche aux jeunes rapprochent de toutes sortes d'artistes, ne voit guère dans l'état où il est, que la position d'une série de faiblesses, de fautes et même de défections. Les plus indulgents mettent en désavantage sur le compte de sa naïveté.—Et, en effet, M. Emile Ollivier est naïf, ingénu, candide, simple ; il est.... chacun le dit ; mais on ne l'écrit pas.

L. de la Combe.

—Ainsi que nous l'avons dit, il est bien décidé qu'un festival monstre aura lieu à Boston au mois de juin prochain. Les 150,000 dollars demandés par les organisateurs sont souscrits, et on est en train d'arrêter le programme.

En tête de ce programme est inscrit le *Hail Columbia* qui sera chanté par vingt mille enfants. Les chœurs comprendront 7 à 8,000 exécutants et l'orchestre sera de 1,000 musiciens.

Enfin un train d'artillerie lui sera attaché, les canons seront, par un fil électrique, mis en rapport avec le chef d'orchestre : à leur bruit viendront s'ajouter celui de plusieurs cloches.

Tout cela ne sera peut-être pas fort harmonieux ; mais il est incontestable que cela sera fort bruyant.

ANCIEN ET EFFICACE.

PLUS DE TRENTE ANS DEVANT LE PUBLIC.

LES CÉLÈBRES PILULES DU Dr C. McLANE,

POUR LA MALADIE DE FOIE.

La plus grande découverte médicale du siècle. Des millions de malades en chantent les louanges. Toutes les familles et chacun devraient en avoir.

SOUFFREZ-VOUS MAINTENANT ?

Avez-vous mal de tête ou une douleur au dos ?

Avez-vous la constipation ?

Avez-vous des aigreurs ?

Avez-vous une mauvaise haleine ?

Avez-vous les mains et les pieds froids ?

Avez-vous la fièvre ou frisson ?

Avez-vous des palpitations du cœur ?

SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.

Avez-vous une interruption des menstrues ?

Avez-vous des vomissements ?

Avez-vous des irrégularités ou des faiblesses ?

Avez-vous des éblouissements ?

Avez-vous une peau jaune ou décolorée ?

SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.

Avez-vous des coliques ou la diarrhée ?

Avez-vous les extrémités gonflées ou relâchés ?

Avez-vous un appétit vorace ou un manque d'appétit ?

Avez-vous des symptômes bilieux quelconques ?

SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.

Ecoutez l'avertissement. Les délais sont dangereux. Ce conseil vaut son pesant d'or pour les malades. N'achetez que les PILULES DU Dr McLANE POUR LA MALADIE DE FOIE. Il n'y a de véritables que celles qui portent la signature de

FLEMING BROTHERS.

On les vend dans le monde entier.

Décédé hier, à onze heures du matin, Charles DeBLANC, âgé de soixante-quatre ans et sept mois. Les parents et amis de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, à quatre heures de demie précises de l'après midi. Son corps est exposé à sa dernière résidence, encoignure des rues Ursulines et Johnson.

De la part de ses enfants.

OR ARGENT,

Billets de Ville et d'Etat, Bons de Ville, etc.

AU BUREAU DE CHANGE DE

J. BRETTE,

6.........RUE ST-CHARLES.........6

PRES CANAL.

On paie aussi d'avance aux Professeurs des Ecoles Publiques LES SALAIRES D'Avril et de Mai.

Ouvert de 7 heures du matin à 9 heures du soir.

Démonstration catholique.

Une assemblée aura lieu au Bureau du "Morning Star," le SAMEDI, 3 du courant, à 8 heures P. M., à l'effet d'organiser une démonstration catholique pour le DIMANCHE, 18 du courant. Le but de cette démonstration étant de célébrer le cinquantième anniversaire de la Première Messe de Sa Sainteté Pie IX. Tous ceux qui prennent intérêt à cette démonstration sont priés de se trouver à l'assemblée. 1er avril—3t

Avis aux Consignataires.

☞ Le steamer TEUTONIA, de l'Allemagne du Nord, capitaine Barends, arrivé de Hambourg par la voie du Havre et de la Havane, commencera son déchargement de jeudi, à un quai, passage Rue [illegible] au pied de la rue St-André. Les consignataires sont requis de faire leurs entrées en douane, le plus tôt possible, de payer leur fret et de recevoir leurs marchandises [illegible] Des marchandises non reçues [illegible] seront emmagasinées [illegible]

WILLIAMS, RUPERTI & Co., No 8 de la rue Carondelet.

Avis par Procuration de la ville de la Nouvelle Orléans.

BANQUE DU SUD—Nelle-Orléans, 31 mars 1869.—Le 1er mai prochain, cette Banque paiera, sur présentation, à son comptoir, tous les coupons échus des bons de la ville de la Nouvelle-Orléans, endossés par la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord et par la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle Orléans, des Opelousas et de l'Ouest. Elle paiera également tous les coupons qui ont été échus le 1er mai prochain, inclusivement, ou avant cette époque. 1er avril—1m 1er mai THOS. LAYTON, Président.

A LOUER.

A bon marché, une Boutique [illegible] rue [illegible] entre Claiborne et Derbigny. Possession immédiate.

S'adresser au coin des rues Esplanade et Derbigny.

UNE CHIENNE COMMISSIONNAIRE.

AVIS.—Il y a eu hier à 10 heures au Stock Landing, Jefferson City, une petite chienne qui a porté en ses poches [illegible] rouge. Mes enfants, ramassez bien vos bonbons ! bouchez bien vos bouteilles ! Fermez bien le garde-manger ! sans cela, les mouches vont manger tout le sucre !

Tout cela a occasionné une grande bataille, mais pas de morts et pas de blessés ; on en a été quitte pour quelques égratignures. 1er avril—1f

AVIS.

A partir d'aujourd'hui, les Docteurs CHOPPIN, G. BEARD, BRICKELL et BRUNS sont associés pour l'exercice de la médecine et de la chirurgie. Ils ont établi des cabinets et une Infirmerie particulière au No 142 de la rue du Canal, près Carondelet. Nlle-Orléans, 1er avril 1869. 1er avril—6f

Jambons de Choix, passés au sucre.

100 tierçons des célèbres jambons Westphalie américains, de Charles Duffield, qualité supérieure.

100 tierçons de jambons passés au sucre, de Thomas J. Martin & Son, de Louisville, Ky., qualité supérieure.

100 tierçons jambons "Prodes", autres, passés au sucre, de Hamilton & Brothers, de Louisville, Ky.

Ces marques sont bien connues du commerce et la qualité n'est pas surpassée, si toutefois elle est égalée. Les jambons sont parfaitement empaquetés et sont commodes pour ce climat, mais pour l'étranger.

A vendre par COBB, DOLHONDE & CO.

1er avril—1 Agents, No 37 de la rue Natchez.

AVIS.

JE préviens le public que M. J. F. Gomes n'est plus employé chez moi. Nouvelle-Orléans, 29 mars 1869. JAYME MAOI.

PARFUMERIE.

LE soussigné informe ses amis et le public en général qu'il a acheté de M. J. Frisart le magasin de parfumerie situé rue Ste-Anne, No 43, entre Chartres et Royale, connu sous le nom de la "Corbeille de Fleurs."

On y trouvera toujours tout ce qui concerne la parfumerie et articles de toilette, au plus bas prix du marché. Les marchands de la Ville et de la campagne sont respectueusement invités à venir jeter un coup d'œil sur les échantillons avant d'acheter ailleurs. 1er avril—1m N. BOUVIER.

Mobilier à vendre.

A vendre immédiatement le contenu de deux maisons meublées. S'adresser de midi à deux heures rue St-Louis, No 25. 1er av—1f

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL, AVRIL 1869.

Sont invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

A — Admet Jean-Baptiste Auzarte

B — Biousse Jean; Brown, W F (docteur); Bessy Charles; Berthelot Jacques; Bellaye Paul; Bonnemaison Pierre; Bronner Charles; Berthet Alexandre (bon-cher)

C — Chauseau ou Chousse Bernard; Cabrol Pierre-Louis; Conelle Louis

D — Danjean frères; De Nux (Dr en Médecine); De Castro P.; Dubois Jacques Emmanuel; Dehamel Marie (Mlle); Derrieux Prosper

E — Esbèques Elie (fondeur)

G — Gosbert Victor Jacques

H — Hoss (Mme) née Anne Roberts et son fils Auguste

J — Janis Louis (avocat); Jung Sébastien

K — Kenona

L — Lombard Louis Frédéric; Lombelo Alexis (Mme); Lafond (Mme) née Agiel Leclerc; Lirardes Lana; Lestade Bertrand

M — Mandelle Adolphe; Menome (Mme); Marchand François et Christophe; Mugnier Pierre (charpentier); Maurel Jean-Pierre, sa femme Sophie Lepollard; Mary V; Ménage Henry Prudent; Mosman Alphonse; Meunier Raymond

N — Nerompe Anne-Catherine

P — Pezant Paul; Piketoup Louis; Petit (Mme Vve) née Inezona; Pérennel Antoine; Panica Catherine-et-Marguerite

R — Roger Gustave et Amédée; Riche E. L.; Robin Augustine (Mme); Rabeux Guillaume; Rorée (Mme Vve) née Ocaeloi

S — Sarthou Edouard; Savary Charles Alphonse; Serpentier Polype; Superbie Louis; Sollmann Mme née Louise Koppel; Semine J; Saulier Pierre Georges

T — Toulage née Jeanne Catherine Barat; Tichenor Jean

V — Vargnon Pierre Gilbert

Z — Zober Eugène.

La Chancellerie du Consulat de France, rue St-Louis No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 1 avril

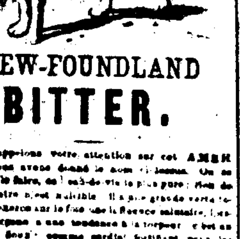

NOUS appelons votre attention sur cet AMER auquel nous avons donné le nom ci-dessus. On ne sort, pour le faire, ni [illegible] de la plus pure racine de [illegible] comme [illegible] Il agit sur le foie [illegible]

Notre réputation en est garante de sa pureté.

La dose pour un adulte (garçon) est d'une moitié à trois quarts d'un verre à vin, et trois en proportion pour les femmes et les enfants.

M. JULES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans, et MM. HOLT, MURRAY & Co, Mobile, nos agents, le vendent par charretées au commerce.

On le trouve dans toutes les groceries en gros des deux villes.

Nos agents ont l'ordre de faire au commerce des concessions aussi favorables que possible.

Les caisses renferment une douzaine de bouteilles.

EDMUND DEXTER & SON, 49 & 51, Sycamore street, CINCINNATI, OHIO.

1er avril—1an—Mar 18

Fabrique de l'Eglise St-Louis de la Nouvelle-Orléans.

AVIS D'ELECTION.

LES locataires des bancs de l'église [illegible] sont, par le présent, notifiés qu'une élection de DEUX MARGUILLIERS sera tenue au Bureau du Secrétaire, Place St Antoine, No 20 le LUNDI 5 avril prochain, de neuf heures A. M. à quatre heures P. M., conformément aux statuts de la charte d'incorporation de l'église St-Louis, approuvée le 17 mars 1842.

30 mars—30—avr 1, 4 LE PRADIOS Secrétaire

Demande de meubles.

ON donne de bons prix pour toute espèce de meubles de seconde main [illegible] rue du Camp [illegible] on vendre au même endroit [illegible] Les personnes qui désirent acheter des meubles à des prix [illegible] Un assortiment de meubles grandes ou petites quantités. Emmagasinage de meubles à des prix raisonnables.

AVIS.

UNE femme française, pouvant fournir les meilleures recommandations, désirerait trouver une famille allant en France avec laquelle elle pourra partir, soit comme femme de chambre soit pour soigner des enfants. Elle ne demanderait que son passage. S'adresser rue du Bayou No 2 [illegible]

"Louisiana Ice Manufacturing Company."

Nouvelle-Orléans, le 31 mars 1869.

LES actionnaires de cette compagnie sont prévenus qu'une assemblée générale aura lieu JEUDI, 15 avril 1869, à 11 heures P. M., au bureau de la compagnie, No 34, rue Poydras.

La ponctualité la plus stricte est requise. D. FUCHELU, Secrétaire

Association de Prêts sur dépots.

LES personnes qui ont souscrit au fonds de cette Association et qui n'ont pas versé leur VINGT POUR CENT conformément à l'acte d'incorporation, sont, par le présent, notifiées que le "Stock Book" est actuellement ouvert. Ceux qui manqueront de se présenter pour prendre leur stock, dans les cinq jours de cette date, ne seront pas considérés comme souscripteurs.

JOHN H. WILSON, Président pro tem. J. W. HILLMAN, Caissier pro tem. Nlle-Orléans, 31 mars 1869 31 mars—5

Coupeur.

ON Demande un BON COUPEUR chez M. Joseph Lebrun, 309, Vieille-Levée. Il est inutile de se présenter sans de bonnes recommandations.

$15 de Récompense.

CHIEN PERDU.

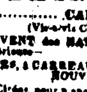

Un jeune CHIEN, jaune et blanc, âgé de 5 mois, ayant le petit bout de la queue coupé, répondant au nom de Médor. Une récompense de $15 sera donnée à quiconque le ramènera au No 200, rue Dumaine. 31 mars—3f

LOGE GRILLEE.

LOGE GRILLEE No 66, à céder pour le reste de la saison, cinq fois la semaine. S'adresser au No. 25 rue Bienville, au 1er.

Entrepôt de Tapis et de Toile cirée.

ELKIN & CO, 168.........CANAL.........168 (Vis-à-vis Christ Church.)

REÇOIVENT des NATTES nouvelles de qualité supérieure—BLANCHES, à CARREAUX rouges et à DESSINS NOUVEAUX.

TOILES Cirées, pour planchers, de 3 à 24 pieds de largeur. NATTES Manille et Coco. STORES pour fenêtres, CORNICHES, RIDEAUX, CRINS, CORDONS, GLANDS, &c. &c.

DEMANDE.

ON demande sur une habitation de la Rivière Rouge, 2 tonneliers, 1 forgeron et un charpentier. Les gages leur seront payés régulièrement. Les emplois seront permanents. S'adresser immédiatement à DESBOUT, DEBUYS, DUPLEIX & CO.

REÇU,

PAR la barque Jehan Pifre, de Bordeaux, 20 caisses véritable Fromage de Gruyère. A vendre par SABOURBUIEUX, DUPLEIX & CO, No 40 de la rue Peters

BISMARK

CE fameux établissement dont la vogue ne cesse de s'accroître, est établi tous les soirs par les amateurs de BONNE BIERE, DE JEUX D'ECHECS, DE CARTES, DE DOMINOS, ETC.

Ouvert tous les soirs

Esplanade et Chartres

CHARPENTIER.

UN charpentier, sachant un travail, voudrait trouver à s'employer, soit en ville soit à la campagne. S'adresser par lettres, aux initiales J. S., laissées au bureau de l'ABEILLE.

Chemin de Fer Pontchartrain.

[redacted]

Arrangement de Printemps.

A PARTIR du JEUDI, 1er avril, les convois de ce Chemin de Fer partiront comme suit—

—DE LA VILLE— Nouveau Dépôt.		—DU LAC—	
6 heures du matin.		6 heures du matin.	
8 "	"	7 "	"
10 "	"	9 "	"
Midi		11 "	"
2 heures	P. M.	1 heure	P. M.
3 "	"	3 "	"
4 "	"	4 "	"
5 "	"	5 "	"
6 "	"	6 "	"
7 "	"	7 "	"

Le char à cheval partira de l'ancien dépôt, à 4 heures du matin et du Lac, à 5 heures et demie du soir.

Les Dimanches, les convois partiront toutes les heures, de 6 heures du matin à 6 heures du soir.

Pour aller au Lac et en revenir, le même jour, 25 cents.

Pour le Chemin de Gentilly, 15 cents et autant pour revenir.

Les passagers qui désireront s'arrêter à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ du convoi.

1er avril 1f O. PANDELY, Surintendant Général.

[redacted]

Nouvelle Route de Chemin de Fer. Pour Chattanooga, Rome, Atlanta, Augusta, Charleston, Wilmington, et d'autres points de l'Est-Tennessee, de la Georgie et des Carolines, par la voie de Selma.

LES passagers du convoi de 7 heures du matin, du grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord pourront se rendre aux susdits points.

Il n'y a que trois changements de chars entre la Nlle-Orléans et Atlanta.

On arrive à Atlanta en 44 heures seulement. C'est cinq heures plus tôt que par aucune autre route.

Le prix est aussi bas que par les autres routes.

Le bagage est enregistré pour toute la route.

Demandez vos billets via Selma.

On peut obtenir des billets pour cette route au bureau général, au coin des rues Camp et Commune, au bureau du City Hotel et au dépôt du chemin de fer de Jackson, rue Calliope.

Le fret est transporté à tous les susdits points, à travers les chars.

Le soussigné délivre des connaissements et garantit les taux.

JOHN B. PECK, Agent général de la ligne Selma.

Bureau au bureau du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Jackson, à l'141 Fellows Hall.

[redacted]

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M. et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Algiers à 8 A. M.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Teche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche et de Labadieville et Lockport, pour le Canal Barataria et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Boutte, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateaux à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé à l'arrivée.

G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

La Société de Prêts et de Garanties

A laquelle l'Etat de la Louisiane a accordé une charte de 25 ans—Capital autorisé $500,000—Bureau au coin des rues St Charles et Perdido.—Cette institution est prête à faire des avances sur toute espèce de marchandises, de meubles et immeubles, à des taux d'intérêt plus bas qu'aucune autre institution de la Nouvelle-Orléans. Elle offre plus de sécurité qu'aucune autre aux personnes qui lui confieront de l'argent. S'adresser à

JOS H. WILSON, Président par intérim.

Le Nouvel EL DORADO,

59.........RUE ST-CHARLES.........59

La première maison de jeu ouverte conformément à la nouvelle loi.

On y joue tous les jeux de banque.

Introduction aux mineurs et aux personnes libres de jouer

[illegible] les personnes opposées au jeu à venir visiter la maison

Salle de LOTO bien située au 1er.

LE NOUVEL EL DORADO, 59 Rue St-Charles

THE POLKA,

66.........RUE ST-CHARLES.........66

Maison de Jeu, ouverte selon la loi.

Les MINEURS n'y sont pas admis.

La BUVETTE est pourvue des meilleures liqueurs

Un excellent ORCHESTRE est engagé pour la saison.

Un AGENT DE POLICE SPECIAL maintient l'ordre.

Compagnie d'Assurance Mutuelle PHŒNIX, de la Vie, A HARTFORD CONNECTICUT.

EDSON FESSENDEN, Président. JAS. F. BURNS, Secrétaire

La Compagnie d'Assurance Mutuelle Phœnix de la Vie [illegible]

GEO B DARLING, agent général. JOHN D. SCOTT, agent local. Bureau, No 112 de la rue du Canal, au coin de la rue St Charles.

S. B. CHURCHILL. WILEY C. CHURCHILL

S. B. CHURCHILL & BRO.,

Successeurs de TAYLOR & CHURCHILL,

No 41 de la rue des Magasins, En face de l'Hôtel St James, établie en 1832.

En magasin et à vendre à prix réduits—

12 [illegible] balles de chaque, à deux coupe, à $5, $6, $8 et 12.

[illegible] de $15 à $100.

1000 [illegible] chaînes anglaises Tracer, 60, 75, 90 et à la paire.

300 douzaines haches de Hart et R. O. Taylor.

2,000 charrues à tirer à coton, de Hall & Spear et de T. Avery.

2,500 barils de clous assortis.

Instruments aratoires creux assortis.

150 douzaines cuillers.

A vendre, à des prix réduits, par S. B. CHURCHILL & BRO., No 41 de la rue des Magasins, en face de l'Hôtel St James.

REOUVERTURE du Lake Park House et Restaurant de N. MILLER,

au Lac, à l'extrémité du Nouveau Canal.

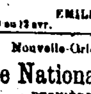

LA REOUVERTURE de cet établissement a eu lieu le 21 mars 1869. Des améliorations importantes y ont été faites depuis l'année dernière. Les amateurs y trouveront les meilleurs vins, liqueurs et autres rafraîchissements, ainsi que les mets les plus fins.

De belles chambres pour repas et mariages y sont attachées.

N. MILLER, Lake Park House.

Compagnie d'Assurance "Germania" No. 194 Rue Commune.

Nouvelle-Orléans 27 Mars 1869.

AVIS est donné qu'une ELECTION de vingt quatre directeurs aura lieu au bureau de cette Compagnie LUNDI le 12 Avril, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

EMILE MAIER, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 27 mars 1869.

Banque Nationale Germania

—DERNIEREMENT—

Banque Nationale de la Cité de la Nouvelle-Orléans.

58 RUE DU CAMP.

CONFORMEMENT à une loi du Congrès approuvée le 1er mars 1869, le nom de cette Banque est changé de celui de "CITY NATIONAL" en celui de "GERMANIA BANK of NEW-ORLEANS."

A une réunion du Conseil des Directeurs, tenue ce jour, M. Fred. Del Bondio a été, à l'unanimité, élu président en remplacement de M. C. T. Buddecke, démissionnaire.

M. Jules Cassard a été élu vice-président, et M. Charles Bendix, caissier.

CHARLES BENDIX, Caissier.

EAU FRAICHE DES SOURCES DE BLADON.

NOUS avons été nommés SEULS AGENTS de JAS CONNOR & CO., de Bladon Springs, Choctaw County, (Alabama) pour la vente de cette Eau Célèbre. Nous en avons en barils et demi-barils à vendre.

ISAACSON, SEIXAS & CO

ETIENNE BELSOULY, Docteur en Médecine et en Chirurgie [illegible]

Consultations tous les jours, de midi à 4 heures.

No 120, rue Royale

J. A. SHELDON — C. W. GOULD.

SHELDON & GOULD, PHOTOGRAPHES,

151.........RUE DU CANAL.........151

Au dessus du magasin de Lion à Pinard.

Notre travail n'a pas de supérieur au Sud.

MAISON J. GALINIER,

101.........RUE ROYALE.........101

ENTRE ST-LOUIS ET CONTI.

MARDI, 16 mars 1869.

—Ouverture de— MARCHANDISES DE PRINTEMPS ET D'ETE, CHAPEAUX MODELES en taille et crêpe nouveauté.

CHAPEAUX DE PAILLE en tout genre.

Grand assortiment de

Fleurs françaises,

TOUTES LES NOUVEAUTES POUR MODES

Mr J. GALINIER invite ses clients et les dames à venir visiter son choix de marchandises qui ne sera ni moins élégant ni moins varié que celui de la saison dernière.

PRIX MODERES.

MARCHANDISES NOUVELLES

163 - - - CANAL - - - 163

Je viens de recevoir par le BAVARIA, un magnifique assortiment de—

Marchandises de Printemps et d'été.

BAREGES, MOZAMBIQUES, SOIERIES de printemps, et de la VERITABLE SOIE NOIRE de Bonnet, ainsi qu'un lot de BONNETERIE à bon marché.

Bon marché surprenant !!

[illegible]

THEO DANZIGER,

163 CANAL.

Liquidation ! Liquidation !

POUR CAUSE DE DEPART

L. ETERNOD

Angle des rues Ursulines et Bourbon ET Conti et Bourbon

[illegible] MARCHANDISES SECHES [illegible]

Excellente occasion offerte aux marchands de la campagne.

AVIS

Nous avisons nos amis [illegible] Canal à M. E. OFFNER. 1er mars 1869. LEVI & NAVRA.

E. OFFNER,

174.........RUE DU CANAL.........174

ENTRE LES RUES BARONNE ET DRYADES.

Faïence, Porcelaine, Verrerie, FOURNEAUX DE CUISINE Et Articles de Ménage.

M. OFFNER annonce à ses amis et aux clients [illegible] LEVI & NAVRA au No 174 de la rue du Canal [illegible]

No 174 de la rue du Canal entre les rues Baronne et Poydras. E. OFFNER.

PRINTEMPS DE 1869.

Vêtements à des conditions avantageuses.

—CHEZ—

LEON GODCHAUX,

51 et 53.....RUE DU CANAL.....51 et 53

—ET—

213, 215 & 217—rue Vieille-Levée—213, 215 & 217

Le plus beau stock de Vêtements confectionnés qu'on puisse trouver.

[illegible]

LEON GODCHAUX, 51 & 53 rue du Canal, 213, 215 & 217 Vieille Levée.

AU VIEUX PECHEUR,

132.....PASSAGE DE LA BOURSE.....132

(ENTRE ST LOUIS ET CONTI)

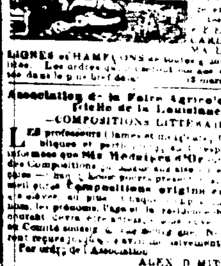

AUGUSTE TREPAGNIER [illegible]

LIGNES et HAMEÇONS de toutes grandeurs [illegible]

Association de la Foire Agricole et Industrielle de la Louisiane.

—COMPOSITIONS LITTERAIRES—

LES professeurs (dames et messieurs) les Ecoles publiques et particulières [illegible] des Médailles d'Or [illegible] Compositions originales [illegible]

ALEX D MITCHY, ROBT M LUSHER, WM G BOSSER

VINS ET LIQUEURS.

Le stock suivant de Vins et de liqueurs de choix est offert en vente, en quantité au gré des acheteurs et à des prix modérés :

COGNAC [illegible]

UN bel assortiment de WHISKIES [illegible]

JOSEPH SANTINI, No 3 de la rue Carondelet.

Je prends plaisir à recommander à mes nombreux amis et au public en général le major W. Hyllested, qui s'occupera de la vente en gros.

J. SANTINI. No 3 de la rue Carondelet et No 5 de la rue de l'Union.

Magasin de Cigares "Intimidad."

REÇU, tout récemment par le steamer "De Soto", et à vendre, les marques suivantes : Corona, Cabanas, Princes de Galles, Figaro, Partagas, Borbon, Cinto de Orion, Intimidad, Realidad. JOSEPH SANTINI. Au coin des rues Carondelet et Gravier, No 9.

Compagnie du Chemin de Fer du Sud-Est

Bureau, No 183, rue de la Commune.

LES actionnaires de cette Compagnie sont prévenus que le troisième versement [illegible] de la Compagnie.

Par ordre de la Direction, H. CASTAREDE, Secrétaire

CONFISERIE

Coin Esplanade et Vieille-Levée.

LE soussigné ayant acheté la confiserie de M. BENJ. GUITT [illegible]

FR. THEOLE

Aux Laitiers.

LES propriétaires de vacheries peuvent se procurer à la brasserie [illegible] de la Drèche comme nourriture pour leurs vaches. C'est une nourriture très saine.

GEO. AUER & Co. Brasserie de l'Aigle au No 500 de la rue Tchoupitoulas, entre Market & St James.

En débarquement de la barque William, arrivée de Bordeaux.

40 demi-barriques VIN [illegible], J. DUCASTAING [illegible]

En débarquement du navire "les Bons Fils"

40 barriques vin, Pouget fils.

A vendre par CAZAUX & VERONGLE, No 88, Vieille-Levée.

AVIS AUX EXPOSANTS

DE LA

Troisième Grande Foire.

LES Surintendants des différents départements seront sur les Grounds, tous les jours, du 1er avril à l'ouverture de la Foire, pour assigner aux Exposants les places qu'ils doivent occuper.

Les Exposants sont priés de faire leurs entrées de suite et de s'assurer de leurs places.

1er avril—6f, PP L. HOMES, Secrétaire

Foire de l'Etat de la Louisiane.

LA SOCIETE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE LA LOUISIANE

Donnera sa Troisième Grande Foire, sur les FAIR GROUNDS, à la Nouvelle-Orléans. Elle commencera le

MARDI 6 AVRIL,

ET CONTINUERA HUIT JOURS.

Les Exposants de toutes les parties des Etats-Unis sont priés de faire leurs entrées de suite, aux Bureaux de la Société, à Mechanics Institute, où les livres sont ouverts à cet effet.

Les catalogues des Primes dans par la Société contiennent les règlements de la Foire. Les agents des chemins de fer, steamers et bateaux à vapeur qui ont généreusement offert de transporter, à moitié prix ordinaires les Exposants et leurs articles.

PREMIER JOUR MARDI, 6 AVRIL 1869.

Les cérémonies commenceront à midi par un Salut National.

Puis le Rev. B. M. Palmer fera une Prière.

Après quoi l'Honorable Alexander Walker prononcera un discours.

Tous les Départements renfermant les machines, le [illegible] depuis l'ouverture jusqu'à la clôture de la Foire.

Exposition dans l'arène, tous les jours, de midi à 2 heures.

Les courses commenceront à 3 heures et demie.

Course ... Prime $750

Au premier cheval $600

Au second cheval 150

Aux prix d'entrée. Tour 5, d'après les règlements de Metairie Jockey Club. Trois pour partir.

[illegible] des primes pour les courses des Vélocipèdes.

MERCREDI, 7 AVRIL.

Course sur la trace à 3 heures et demie de l'après-midi.

Premièrement—Même Entrée.

Deuxième course [illegible]

Seconde—Course de Vélocipèdes.

Course de deux milles autour du track. Pas moins de six pour partir. Prix un gobelet en argent.

JEUDI, 8 AVRIL.

A midi—Grand Spectacle de Vélocipèdes dans l'arène.

[illegible] Un gobelet en argent.

[illegible] PREMIERE COURSE AU CLOCHER—Course de deux milles—Quatre obstacles—huit sauts—Poids [illegible]

SECONDE COURSE [illegible]

Prix.........................Grand gobelet en or.

VENDREDI, 9 AVRIL.

Course au Trot

[illegible]

PRIX SPECIAL offert par E. A. Tyler.

Barrique à vin [illegible] course d'un mille, sept ou moins pour partir.

SAMEDI 10 AVRIL.

Grand Tournoi

[illegible]

DIMANCHE 11 AVRIL.

PRIX SPECIAL

Donné par la Compagnie de Loterie de la Louisiane.

COURSE DE POMPES A BRAS, CONTRE LE TEMPS.—A la Compagnie [illegible]

LUNDI ET MARDI.

[illegible]

ASCENSION DE BALLON TOUS LES JOURS.

L. HOMES, secrétaire

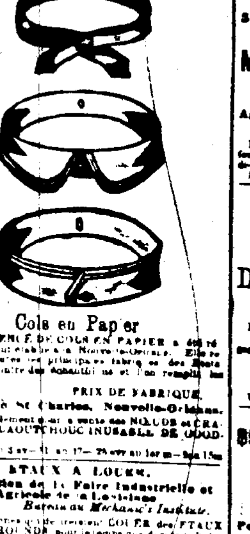

Cols en Papier

UNE AGENCE DE COLS EN PAPIER a été récemment établie à la Nouvelle-Orléans. Elle reçoit [illegible]

PRIX DE FABRIQUE.

No 7, Rue St Charles, Nouvelle-Orléans.

Agent également pour la vente des NŒUDS et CRAVATES en CAOUTCHOUC INUSABLE DE GOODYEAR.

ETAUX A LOUER.

Association de la Foire Industrielle et Agricole de la Louisiane. Bureau au Mechanic's Institute.

Les personnes qui désireraient LOUER des ETAUX au FAIR GROUNDS [illegible]

LUTHER HOMES, Secrétaire.

Articles de Modes.

F. TUJAGUE,

14.....RUE DE CHARTRES.....14

AU PREMIER.

VIENT de déballer un grand assortiment de nouveautés en FLEURS, CHAPEAUX, RUBANS, TULLES, rapaces, BLONDES espagnoles, CREPES, COURONNES, ORNEMENTS, etc.

Les modistes [illegible]

MODES de Printemps.

LA MAISON DERBES [illegible] Mode et Nouveautés. Chapeaux [illegible] Tulle, Valenciennes, Cluny, Pointes, Dentelles, Ganterie, Passementerie, Parfumerie [illegible]

J. DERBES Jr. No 97 rue Royale

MODES et NOUVEAUTES EN GROS

E. L. E. BONNET,

62——CHARTRES——62

OFFRE aux Marchands de la ville et de la campagne un grand choix d'Articles de Printemps, à des prix excessivement réduits.

MADAME DUPUY,

VIENT d'arriver de Paris avec les dernières modes de France et de New-York [illegible]

NETTOYAGE et TEINTURE de PLUMES,

97.....RUE ROYALE.....97

MADAME ROBERT,

185.....RUE DU CANAL.....185

Entre les rues Rampart et Basin.

DENTELLES, CHALES, MANTELETS, MODES, NOUVEAUTES et FAÇONS DE ROBES.

Des dernières modes de Paris.

LOTERIES.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane

POUR LE 31 MARS—CLASSE 77

60	15	7	59	39	55	29	11	15	20	49	31

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, sous la direction de la Compagnie.

C. T. HOWARD, Président.

En témoignage, nous apposons notre signature, Nouvelle-Orléans, Louisiane, ce 3me jour de janvier 1868.

ADAM GIFFEN, JOHN L. LEWIS, F. F. WILDER, Commissaires.

☞ Méfiez-vous des fausses Loteries.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

(Incorporée le 17 août 1868.)

CHAS. T. HOWARD.........Président.

Loterie de Numéros Simples.

GROS LOT......$30,000.

Classe B.

Tirage, le SAMEDI, 24 avril 1869, à la Nlle-Orléans

—PLAN—

10,000 Billets .... 255 lots gagnants

1 lot de $30,000, soit	$30,000
1 lot de $10,000 soit	10,000
1 lot de $5,000 soit	5,000
1 lot de $4,000 soit	4,000
[illegible] soit	$16,000
[illegible]	$10,000
150 lots de $[illegible] soit	$15,000

LOTS D'APPROXIMATION.

9 lots de $[illegible] pour les 9 chiffres restants des [illegible] gagnant le lot de $30,000, soit $1,800

9 lots de $[illegible] pour les 9 chiffres restants de la même dizaine du numéro qui gagnera le lot de $10,000, soit .... $ 900

9 lots de $[illegible] pour les 9 chiffres restants de la même dizaine du numéro qui gagnera le lot de $4,000, soit .... $ 900

255 lots s'élevant à $98,000

Billet entier $10, demi-billet, $5, quart de billet $2, huitième de billet $1 25.

Explication des lots d'approximation.

Les seuls numéros restants de la même dizaine des numéros qui gagneront les trois premiers lots, auront droit aux 27 lots d'approximation. Exemple [illegible]

Les lots sont payés en plein, sans déduction. Les demandes des billets doivent être adressées à

CHAS T. HOWARD, président.

Lock Box 692, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans

LOTERIE DE LA HAVANE.

Les soussignés continuent à payer la prime la plus élevée pour les lots gagnants de la LOTERIE de la Havane.

Bornio & Brother, No 77 de la rue Gravier.

UN MILLION DE PIASTRES

—DE—

Propriétés Foncières Situées dans cette Ville ET MISES EN LOTERIE !

Le tirage de cette Loterie aura lieu [illegible] billets seront vendus, en vertu de la charte de la

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

(charte qui a été accordée à cette Compagnie en 1868

Quelques-unes des propriétés offertes comptent parmi les biens fonciers de plus grand prix qu'il y ait à la Nouvelle-Orléans. Ce sont : L'HOTEL ST-LOUIS, occupant en ce moment le Mobilier de l'Hôtel, l'ANCIENNE BANQUE DES CITOYENS, la MAISON, les MAGASINS et ENTREPOTS Nos 1, 3, 5, 6, 8 et 12 de la rue Royale, à côté de l'Hôtel, la MAISON et les BATISSES No 45 de la rue St-Louis, les bâtisses de la FERME DE L'HOTEL ST-LOUIS, des ILLETS et les PARTIES D'ILETS parfaitement cultivées.

Pour une description complète de la propriété, voir la circulaire qui sera adressée, franc de port aux personnes qui la voudront. Les demandes de billets doivent être adressées à

C. H. HALL, à l'Hôtel St-Charles, Nouvelle-Orléans, Lou.

12 lots gagnants—Prix du billet $10.

SIEG & KRUG,

38.........DOUANE.........38

IMPORTATEURS DE MARCHANDISES SECHES ETRANGERES

—ET—

Agents pour la vente du FIL en BOBINES, d'ALEXANDER.

MM Sieg & Krug ont constamment en magasin un fort assortiment de articles [illegible] les plus bas et à des conditions avantageuses.

LOTERIE DE LA HAVANE.

La PRIME la plus élevée est payée pour les lots gagnants de la LOTERIE de la Havane, par

Bornio & Brother, No 77 de la rue Gravier.

$55, $55, $55, $55, $55

Machine à coudre de GROVER & BAKER,

Pour les familles—Machines qui ont remporté les Premiers prix.

Excellence sous les rapports suivants :

BEAUTE et élasticité du point.

Perfection et simplicité de la Machine.

Usage des deux fils directement des bobines.

Aucun rapprochement des coutures à la main et aucune perte de fil.

Grande marge d'application, sans changement d'ajustement.

La couture retient sa beauté et sa fermeté après blanchissage et le repassage.

Ces machines font ce que font les autres et exécutent, en outre, les plus jolies broderies permanentes.

Le premier prix — La Croix de la Légion d'Honneur — a été décerné aux manufacturiers des Machines à coudre de GROVER & BAKER, à l'Exposition Universelle de Paris, en 1867. Elles sont donc supérieures à toutes les autres.

Le Dépôt est au No. 62 de la rue du CANAL, Nlle Orléans

A. BROUSSEAU & Co.,

17.........Rue de Chartres.........17

IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE TAPIS, TOILES CIREES, NATTES Chine et coco COUVERTURES de tables et de pianos STORES DESSOUS DE TABLES, DEVANTS DE CHEMINEES, NATTES, TOILES CIREES pour voitures et tables, TOILES CIREES d'ameublement.

ETOFFES A RIDEAUX, dentelle, reps, damas CORNICHES, BANDES, FLECHES, GUIMPES et GLANDS, CRIN, PELUCHE, MOQUETTE, etc.

DENTISTES.

Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14 rue Bourbon. Même maison après la rue du Canal, près de Lopez.

Extraction de dents sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote

M. ULRICH, FABRICANT DE MALLES

Nos 23 & 25, rue Conti, Entre les rues Chartres et Vieille Levée.

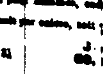

Il vend les Malles et les Valises aux prix de fabrique et fait les Malles sur commande.

JOS. BRANDNER,

MARCHAND TAILLEUR,

30.........BOURBON.........30.

Entre Douane et Bienville,

Autrefois, coin de Chartres No 24.

A VENDRE.

150 caisses de CHAPEAUX PAILLE de toute espèce pour hommes, enfants et enfants, à très BAS PRIX, soit par caisse, soit par échantillon, chez

J. J. ALBERT, 60, Rue de la Douane.